

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 20/06/2025

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : Isabelle DURAND

Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	X		
Eric FAUSSURIER	X		
Didier BRUNEL	X		
Marie-Agnès ACHAINTE		X	Catherine BRUNETON
Sébastien SOUTRENON	X		
Isabelle DURAND	X		
Marie-Claude FOREST		X	
Catherine BRUNETON	X		
Catherine LIROLA	X		
Marie-Christine FEUILLATRE	X		
Yves MEILLER		X	
Magali ARNAUD		X	Sébastien SOUTRENON
Christian PEILLON	X		
Jean-Michel VALLOT	X		
Emmanuel MARILLIER	X		

Approbation du compte rendu du 21 mai 2025 .Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

#### Cession de parcelles

Une demande de cession de 2 parcelles à la commune concernant les trottoirs ( voirie communale) devant leur maison a été demandée par un administré afin de régulariser le cadastre.

La mairie accepte cette cession et prendra contact avec le notaire afin d'établir l'acte de cession.

#### Délégation de compétence délivrance DP ou PC

Monsieur le maire ne pouvant être juge et partie concernant les demandes d'urbanisme, une demande de dérogation est faite à l'adjoint s'occupant de l'urbanisme pour signer les avis du service instruction le concernant.

Le conseil accepte ce choix.

#### Mise à jour grille tableau des effectifs avec suppression/création du poste administratif et suppression du poste d'agent de maîtrise

L'adjoint en charge des ressources humaines rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et

non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement suivant :

- **la création des postes suivants :**

*Le poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35h/35h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

*Le poste de rédacteur à temps non complet 30h/35h00 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.*

*Le poste de rédacteur à temps non complet 16h00/35h00 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025*

- **la suppression des postes suivants**

*La suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 30h/35h00 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025*

*La suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.*

*La suppression du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025*

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe :

Le Conseil accepte de modifier les tableaux RH suivant les modifications de poste

## **Compte rendu des commissions et informations diverses :**

### **Transfert de compétence assainissement**

Lors de la rencontre avec la Préfecture, l'intercommunalité ayant déjà la compétence ANC, le fait de transférer la compétence assainissement collectif, cela devient une compétence optionnelle donc la décision serait prise à la majorité qualifiée.

Afin de ne rien imposer aux communes, la décision du transfert est reportée au nouveau mandat.

Par contre, nous pouvons prévoir une augmentation des tarifs cette année à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en vue de l'augmentation qui se fera lors du transfert.

### **Logiciel REMOcRA (SDIS)**

Le SDIS propose d'utiliser un logiciel commun pour la gestion des points de défense contre l'incendie dans chaque commune.

Il nous demande de passer une convention pour exploiter ce logiciel avec un correspondant commune qui sera monsieur Sébastien SOUTRENON.

### **Courrier chambre funéraire Pélussin**

La mairie de Pélussin a adressé un courrier à toutes les mairies à la recherche d'un local susceptible de recevoir la chambre funéraire qui n'est plus en état de fonctionner à ce jour.

### **Tour de table**

- 2 emplois saisonniers pour couvrir le remplacement durant leurs congés d'été de nos 2 agents techniques territoriaux :
  - du 30 Juin au 1<sup>er</sup> Août : Monsieur Martin VALLOT
  - du 04 au 30 Août : Monsieur ROYET Antoine
- Sécurisation d'une portion de route entre le chemin piétonnier et le parking du tennis par la pose de barrières en bois le long de la départementale.
- La bonde d'évacuation des toilettes publiques est à reprendre. L'évacuation ne se fait pas, la bonde est trop haute.
- Insonorisation de la salle des fêtes toujours en cours.
- Notre école se porte bien : 119 élèves à la rentrée avec une moyenne de 23,8 élèves par classe.